

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2022-32
---	---	-----------------

SEANCE DU 29 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES			<p>Le 29 décembre 2022 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Charline DESBOIS, Maire</p> <p>Etaient présents: PAIN Valéry, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, BRUSLE Rozenn, CHARREAU Samuel, DESBOIS Charline, DUVEAU Anthony, GAUTHIER Cindy, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, BANDELIER Elsa</p> <p>Procuration : MENETRIER Adrien à DUVEAU Anthony PAUVERT Yohan à PAIN Valéry</p> <p>Absents : Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.</p> <p>Secrétaire: MORTIER Céline</p>
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	15	
<p>Date de la convocation 23/12/2022</p> <p>Date d'affichage 23/12/2022</p>			

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des membres des commissions communales,
- ARRETE la composition des commissions communales suivant le tableau ci-dessous :

Travaux, urbanisme et cadre de vie	Valéry PAIN Président Charline DESBOIS Cindy GAUTHIER Jean-Pierre QUIGNARD Fabien BELORGEY	Anthony DUVEAU Adrien MENETRIER Samuel CHARREAU
Services à la population, école et communication	Cindy GAUTHIER Présidente Charline DESBOIS	Eliane DRZAZGA Rozenn BRUSLE Elsa BANDELIER Adrien MENETRIER
Gestion des ressources et des événements	Charline DESBOIS Présidente Jean-Pierre QUIGNARD Fabien BELORGEY	Céline MORTIER Rozenn BRUSLE Anthony DUVEAU Yohan PAUVERT

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.

Le Maire,
Charline DESBOIS

